

# PROCES VERBAL SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Séance publique du 14 février 2019 à 18 heures 30 minutes.**

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BRES,  
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent JAOLU.

M. Olivier GIRAUDEAU est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

**Etaient présents** : Mesdames BARRENECHEA, BECK, BOUISRI, JAUMES, LECOESTER, LOPEZ, MELLINAS, SCHWARTZ  
Messieurs CANTIE, DA SILVA, DABONNEVILLE, GIRAUDEAU, JAOLU, LE ROLLE, ROUDIL, VALENTIN

**Représentés** : Mme BARBIER par M. JAOLU, M. LAMPEL par M. GIRAUDEAU, Mme PAGES par M. DA SILVA, Mme PONSY par M. ROUDIL

**Mouvements en cours de séance** : M. DABONNEVILLE arrive pour voter à partir de l'affaire n°7 de l'ordre du jour

**Absent** : /

**En préambule de l'ordre du jour Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :**

### ***Hommage à Joseph Rodriguez :***

*Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, je voudrais dire quelques mots. Le mercredi 23 janvier 2019, la disparition de notre collègue Joseph Rodriguez nous a tous plongés dans la tristesse et le désarroi. Quand nous avons appris en mairie la triste nouvelle, l'émotion a gagné les élus, le personnel communal et bien au-delà, tant les témoignages se sont multipliés.*

*Malgré la souffrance, malgré cette terrible maladie, Jo était encore parmi nous, ici, dans cette salle Anduze de Saint-Paul, lors de notre dernière séance publique du conseil municipal, le mercredi 19 décembre 2018.*

*Jusqu'à son dernier souffle, notre collègue s'est battu. Il nous a donné l'image du combattant qui, genou à terre, met toute ses forces et toute son énergie pour se relever. Son combat aussi acharné qu'inégal contre la maladie fut une véritable leçon de vie.*

*A l'origine des jardins familiaux, il avait eu l'idée de proposer à la population un espace de bien vivre ensemble, accessible à tous et convivial pour les familles. Jo s'était beaucoup investi en sa qualité de président de l'association les "Jardins de Jeannot". Nous poursuivions son action dans ce sens. Nous mènerons à bien ce projet en organisant l'année prochaine, l'inauguration officielle des "Jardins de Jeannot".*

*Et puis, je souhaite que nous puissions perpétuer la mémoire de Joseph Rodriguez en donnant son nom à un site de notre commune. Je vous ferai une proposition lors d'un Conseil municipal en accord bien sûr avec la famille de Jo, notamment ses enfants Anne et Laurent et Josiane sa compagne. Mais il faut avant un temps de réflexion et laisser passer la période de deuil. Nous prendrons une délibération d'ici la fin du mandat. Mes chers collègues, je vous demande d'observer une minute de silence.*

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal ayant procédé au vote, M. Olivier GIRAUDEAU est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **2) Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose l'approbation de l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour.

### **3) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 19 décembre 2018 qui sera annexé au registre des délibérations

### **4) Election Miss Petite Camargue : Demande de subvention auprès de Montpellier Méditerranée Métropole**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a organisé en juillet 2018 pour la première fois l'Election de Miss Petite Camargue. Devant le succès qu'a connu cet évènement, Monsieur le Maire souhaite le réitérer en 2019.

Afin de pouvoir organiser au mieux cet évènement de grande envergure, il est nécessaire que d'autres partenaires institutionnels puissent apporter leur soutien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Montpellier Méditerranée Métropole.

### **5) Election Miss Petite Camargue : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a organisé en juillet 2018 pour la première fois l'Election de Miss Petite Camargue. Devant le succès qu'a connu cet évènement, Monsieur le Maire souhaite le réitérer en 2019.

Afin de pouvoir organiser au mieux cet évènement de grande envergure, il est nécessaire que d'autres partenaires institutionnels puissent apporter leur soutien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

### **6) Election Miss Petite Camargue : Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a organisé en juillet 2018 pour la première fois l'Election de Miss Petite Camargue. Devant le succès qu'a connu cet évènement, Monsieur le Maire souhaite le réitérer en 2019.

Afin de pouvoir organiser au mieux cet évènement de grande envergure, il est nécessaire que d'autres partenaires institutionnels puissent apporter leur soutien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional.

**M. Thibault DABONNEVILLE arrive en séance**

**7) Un Printemps sous les arbres : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Mme Mellinas rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la manifestation « un printemps sous les arbres » connaît un succès grandissant et attire de plus en plus d'exposants et de visiteurs amoureux des plantes et de la nature dans le cadre du parc de l'escargot à Saint-Brès.

Afin de pérenniser cette manifestation et lui donner plus d'ampleur, il est nécessaire que d'autres partenaires institutionnels puissent apporter leur soutien financier à cette opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

**8) Un Printemps sous les arbres : Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Mme Mellinas rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la manifestation « un printemps sous les arbres » connaît un succès grandissant et attire de plus en plus d'exposants et de visiteurs amoureux des plantes et de la nature dans le cadre du parc de l'escargot à Saint-Brès.

Afin de pérenniser cette manifestation et lui donner plus d'ampleur, il est nécessaire que d'autres partenaires institutionnels puissent apporter leur soutien financier à cette opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional.

**9) Admission en non-valeur de factures d'eau**

Monsieur GIRAUDEAU rappelle que par délibération en date du 18 mai 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'admission en non-valeur d'un certain nombre de factures émises par la Commune au titre de l'eau et qui n'ont pas pu faire l'objet d'un recouvrement par les services de l'Etat. L'état de ces factures non recouvrées est établi par les services de la Perception.

Cet état comprend des factures non-réglées des années 2005 à 2010 pour un montant de 10 020.83 €. Le Conseil Municipal s'était prononcé pour un étalement à raison de 20% par an du montant à admettre en non-valeur à compter de 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de la facture suivante : LACROIX Hyppolyte : 2 637.02 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce à la majorité, M. DABONNEVILLE, Mme BECK, M. LE ROLLE, Mme MELLINAS, Mme SCHWARTZ, Mme LECOESTER, M. VALENTIN et Mme LOPEZ votant contre, pour l'admission en non-valeur de la facture de M. LACROIX Hyppolyte d'un montant de 2 637.02 €

**10) Ville de Montpellier : Signature d'une convention de groupement de commandes « Achats de vêtements et d'équipements de Police, ASVP et garde square**

Monsieur ROUDIL expose que dans le cadre des achats de vêtements et d'équipements de Police, ASVP et garde square, la Ville de Montpellier doit lancer une consultation d'entreprises afin de conclure un marché à bons de commande.

Dans ce cadre et dans un souci d'économie, et en vertu de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et les Villes de Villeneuve-lès-Maguelone, Jacou, Prades-le-Lez, Juvignac, Cournonsec et de Saint-Brès pour les achats de

vêtements et d'équipements de Police, ASVP et garde square conformément à la Convention annexée à la présente Délibération.

La Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement. La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, conformément aux articles 78 à 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, **pour une période initiale d'exécution d'un an et pour une durée maximale, toutes reconductions comprises, de 4 ans. Cet accord-cadre est décomposé en 6 lots (avec des montants estimatifs annuels exprimés en € H.T.) :**

**Lot n°1 Vêtements police :**

Ville de Montpellier .....	65 000 € HT
Ville de Villeneuve-lès-Maguelone .....	3 550 € HT
Ville de Jacou .....	2 000 € HT
Ville de Juvignac .....	4 500 € HT
Ville de Prades-le-Lez .....	1 500 € HT
Ville de Saint-Brès .....	1 000 € HT
Ville de Cournonsec .....	1 500 € HT

**Lot n°2 Vêtements ASVP-Garde champêtre :**

Ville de Montpellier .....	30 000 € HT
Ville de Villeneuve-lès-Maguelone .....	530 € HT
Ville de Jacou .....	500 € HT
Ville de Juvignac .....	300 € HT
Ville de Prades-le-Lez .....	400 € HT
Ville de Cournonsec .....	500 € HT

**Lot n°3 Chaussures :**

Ville de Montpellier .....	20 000 € HT
Ville de Villeneuve-lès-Maguelone .....	740 € HT
Ville de Jacou .....	700 € HT
Ville de Juvignac .....	1 000 € HT
Ville de Prades-le-Lez .....	500 € HT
Ville de Cournonsec .....	500 € HT

**Lot n° 4 Matériels de police :**

Ville de Montpellier .....	25 000 € HT
Ville de Villeneuve-lès-Maguelone .....	250 € HT
Ville de Jacou .....	150 € HT
Ville de Juvignac .....	700 € HT
Ville de Cournonsec .....	1 000 € HT
Ville de Prades-le-Lez .....	1 200 € HT

**Lot n°5 Armement, munitions et accessoires :**

Ville de Montpellier .....	100 000 € HT
Ville de Villeneuve-lès-Maguelone .....	1 420 € HT
Ville de Jacou .....	100 € HT
Ville de Cournonsec .....	500 € HT

**Lot n°6 Gilets pare-balles :**

Ville de Montpellier .....20 000 € HT

Ville de Villeneuve-lès-Maguelone .....450 € HT

Ville de Cournonsec .....1 000 € HT

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- D'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et les Villes de Villeneuve-lès-Maguelone, Jacou, Prades-le-Lez, Juvignac, Cournonsec et Saint-Brès, convention aux termes de laquelle la Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement, et sa Commission d'Appel d'Offres déclarée compétente pour attribuer ce marché ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, qui sera annexée à la délibération, et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et les Villes de Villeneuve-lès-Maguelone, Jacou, Prades-le-Lez, Juvignac, Cournonsec et Saint-Brès, convention aux termes de laquelle la Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement, et sa Commission d'Appel d'Offres déclarée compétente pour attribuer ce marché ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, qui sera annexée à la délibération, et tous les documents relatifs à cette affaire.

**11) Modification des membres des Commissions municipales facultatives**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 10 avril 2014, il avait été créé 11 commissions municipales facultatives.

Suite au décès du Conseiller Municipal, Monsieur Joseph RODRIGUEZ, intervenu le 23 janvier 2019,

La composition des commissions facultatives est proposée comme suit :

- **Commission Finances** : M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Josy SCHWARTZ, M. Marc ROUDIL, Mme Patricia MELLINAS, M. Bruno DA SILVA, M. Joël CANTIE, Mme Yolande BARRENECHEA, Mme Corinne PONSY, M. Thibaut DABONNEVILLE, Mme Christine BECK, Mme Céline PAGES.
- **Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme – Vie économique**: Mme Josy SCHWARTZ, M. Olivier GIRAUDEAU, M. Marc ROUDIL, Mme Patricia MELLINAS, Mme Rosa BOUISRI, M. Guy VALENTIN, M. Bruno DA SILVA, Mme Corinne PONSY, Mme Céline PAGES, M. Jean-Marie LE ROLLE, Mme Yolande BARRENECHEA.
- **Commission Droits des sols** : M. Guy VALENTIN, Mme Josy SCHWARTZ, M. Olivier GIRAUDEAU, M. Marc ROUDIL, Mme Patricia MELLINAS, Mme Rosa BOUISRI, M. Bruno DA SILVA, Mme Corinne PONSY, Mme Céline PAGES, M. Jean-Marie LE ROLLE
- **Commission Culture, Patrimoine et Protocole** : Mme Patricia MELLINAS, Mme Séverine LECOESTER, M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Sylvie JAUMES, M. Thibaut DABONNEVILLE, Mme Yolande BARRENECHEA
- **Commission Festivités et Traditions** : M. Bruno DA SILVA, M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Josy SCHWARTZ, M. Marc ROUDIL, Mme Patricia MELLINAS, M. Joël CANTIE, Mme Séverine LECOESTER, Mme Sylvie JAUMES.
- **Commission Action sociale** : M. Joël CANTIE, M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Rosa BOUISRI, Mme Sylvie JAUMES, Mme Laura LOPEZ, M. Jean-Marie LE ROLLE, Mme Christine BECK

- **Commission Vie associative et Sports** : M. Bruno DA SILVA, M. Olivier GIRAUDEAU, M. Marc ROUDIL, Mme Sylvie JAUMES, Mme Séverine LECOESTER
- **Commission Enfance, jeunesse et affaires scolaires** : M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Pascale BARBIER, Mme Sylvie JAUMES, M. Thibaut DABONNEVILLE, Mme Laura LOPEZ, Mme Josy SCHWARTZ
- **Commission Travaux et Sécurité** : M. Marc ROUDIL, M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Josy SCHWARTZ, M. Guy VALENTIN, M. Sylvain LAMPEL, M. Bruno DA SILVA, M. Jean-Marie LE ROLLE
- **Commission Communication** : Mme Patricia MELLINAS, M. Olivier GIRAUDEAU, Mme Séverine LECOESTER, Mme Yolande BARRENECHEA, M. Thibaut DABONNEVILLE, Mme Christine BECK
- **Commission Environnement développement durable, transition numérique et nouvelles technologies** : M. Jean-Marie LE ROLLE, M. Olivier GIRAUDEAU, M. Marc ROUDIL, M. Guy VALENTIN, M. Thibaut DABONNEVILLE, Mme Josy SCHWARTZ,

Monsieur le Maire propose de procéder à ce vote par la méthode de la main levée.  
Après avoir voté à main levée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la composition des commissions municipales facultatives telles que présentées ci-dessus.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 février 2019 étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h10.**

**Le Maire de Saint-Brès,  
Vice-président de Montpellier  
Méditerranée Métropole**

